

AVIS

21 mars 2024

**LE PACTE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES
COMPETENCES 2024-2027 – SIGNATURE DU
PROTOCOLE D'ACCORD**

Rapporteur :

Dominique TREFFLE

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



Au vu d'une première contractualisation sur la période 2019-2022, étendue sur 2023, et de son impact en matière de formation sur l'accès à l'emploi, l'Etat et la Région Normandie s'engagent dans le cadre d'un protocole d'accord, pour la période 2024-2027 sur une nouvelle phase du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC).

Ce nouveau Pacte engage les partenaires à maintenir la part des publics prioritaires - personnes en recherche d'emploi les plus fragiles et les plus éloignées de l'emploi- dans les entrées en formation. Ces formations préparatoires et certifiantes permettent de répondre aux besoins de recrutement concernés par la liste des métiers en tension et les métiers en évolution impactés par les transitions numérique et écologique.

La part des seniors dans les entrées en formation, également prise en compte, devra être prioritairement intensifiée.

Le protocole d'accord fixe les engagements de l'Etat et de la Région pour les 4 années à venir dans le cadre d'un nouveau cycle d'investissement dans les compétences venant s'ajouter au Programme Régional des Formations Professionnelles. Une convention financière sera annexée au protocole pour chaque année d'exécution. Le socle régional est prévu à hauteur de 97 M€ par an pendant les quatre années, et une additionnalité de l'Etat versée dès lors que le socle régional est atteint, à hauteur de 65 M€ pour 2024 et pour 2025, 53,17 M€ pour 2026 et 47,20 M€ pour 2027.

Les orientations annuelles du protocole sont définies conjointement par l'Etat et la Région, en collaboration avec le CREFOP, et selon une déclinaison territoriale définie par la loi pour le Plein Emploi.

La mobilisation des aides à la formation est effectuée en articulation avec France Travail dans le cadre d'une convention tripartite Etat, Région, France Travail, qui s'engage à informer et orienter les demandeurs d'emploi vers les formations mises à disposition, dans un objectif d'adaptation accrue aux problématiques de territoires.

Les services de la Région prévoient une évaluation approfondie de l'offre de formation existante pour la faire évoluer à partir de 2026. Cette évaluation s'effectuera sur l'année 2024 pour entériner le projet en séance plénière et se donner le temps de construire la nouvelle maquette et les appels d'offres s'y reportant en 2025.

Le CESER réaffirme la nécessaire prise en compte des réponses de formation pour tous les publics, y compris les plus fragiles, telles que les familles monoparentales représentées majoritairement par les femmes, et les publics les plus éloignés de l'emploi. Ces réponses formation passent notamment par l'acquisition des savoirs de base, les Actions de Formation En Situation de Travail (AFEST), la sécurisation des parcours notamment grâce aux certificats de connaissances et de compétences professionnelles (CléA), mais aussi la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le CESER suggère que la Région examine de façon régulière avec France Travail très précisément la réalité du retour à l'emploi et de l'efficacité de la réponse formation apportée en proximité des publics et des territoires. Le CESER suggère aussi que sous une forme ou une autre, lui soit présenté ces travaux d'analyse de retour à l'emploi.

Au-delà de l'adéquation de la formation à l'emploi, le CESER insiste également sur la nécessaire mise en œuvre de l'accompagnement des parcours individuels et d'accès à des parcours « convention individuelle », passant par exemple, pour des actions complémentaires et l'aboutissement de parcours de reconversion commencé sur le Programme Régional de la Formation Professionnelle (PRFP) ou des modules restant dans le cadre de Validation des Acquis de l'Expérience « hybride ».

L'adaptation de la réponse formation en proximité des publics face aux besoins des territoires est également attendue et soulignée pour affiner en fonction des attentes des publics et des acteurs économiques de ces territoires.

Le CESER demande à ce que les retours sur les expérimentations du précédent PRIC servent à l'évolution de l'offre, tout particulièrement sur les dimensions de l'« aller vers » les plus éloignés, les séniors, ainsi que la modalité AFEST de collaboration renforcée avec les entreprises pour la formation des demandeurs d'emploi.

Enfin, le CESER aurait pu faire l'objet d'une demande d'avis sur l'état de l'outil de formation, pour contribuer à sa mesure, par un regard extérieur comme la commission 1 l'avait fait par un avis sur le CPRDFOP, dans un objectif :

- d'adapter les actions à la diversité des situations des publics,
- de maintenir les enjeux d'élévation du niveau de formation des Normands et de leur niveau de qualification nécessaire pour une insertion durable dans l'activité.

Le CESER rappelle aussi la nécessaire synergie et complémentarité avec les autres dispositifs comme transition pro, le Compte Personnel de Formation (CPF), l'apprentissage, la carte des formations professionnelles scolaires et universitaires, les Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) ou autres formations prioritaires du territoire. Dans cette optique et pour favoriser cette efficacité, la Région et ses services devront renforcer leur collaboration avec les opérateurs publics de l'emploi, de l'insertion. Ils devront notamment être en capacité d'intégrer les éléments d'expertises apportés par ces opérateurs et en particulier de France travail Normandie.

En conclusion, le CESER invite la Région en prendre en considération les observations formulées dans le présent avis.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. Samir BAIRI

Au titre du groupe CFDT Normandie

Merci Mme la Présidente,

La CFDT se félicite que le PRIC, Programme Régional d'investissement dans les compétences, puisse continuer sur les années qui viennent dans un nouvel engagement avec l'état.

Nous nous félicitons aussi que les services de la Région continuent à faire évoluer l'offre de service dans le cadre de ce PRIC en tenant compte des différentes expérimentations menées sur le programme précédent.

Et ce particulièrement sur :

- « L'aller vers » les publics les plus éloignés,
- Les actions spécifiques « seniors » dont le départ a été différé par la réforme des retraites,
- Les actions associant la Formation en situation de travail, pour impliquer les entreprises dans la professionnalisation des demandeurs d'emploi.

Nous veillerons cependant que ces dimensions qui permettent un enrichissement qualitatif des actions, ne soient pas demandées aux organismes avec une logique de coûts constants.

La CFDT se félicite aussi d'une dynamique annoncée d'évaluation prévue cette année et remise à plat en 2025 pour une évolution significative du programme en 2026 pour les deux dernières années de ce nouveau PRIC 24-27.

Nous saurons y contribuer au sein du CESER et aussi lors du pilotage du CPRDFOP dans le cadre du CREFOP.

La CFDT veillera également avec ses mandatés dans les CATEF que la dimension territoriale soit apportée. Elle doit faire l'objet selon nous, de la plus grande attention, pour mieux ajuster aux attentes et au contexte de vie des populations sur chaque infra territoire.

Nous voulons aussi attirer l'attention de l'assemblée sur le danger d'une corrélation simpliste de l'investissement formation au regard de l'insertion directe dans l'emploi et donc avec le taux de chômage. Exemple des médecins généralistes pour lesquels les besoins croissent mais qui une fois formés n'exercent que pour 47 % d'entre eux, faut-il pour autant fermer ou réduire les formations ?

Même en cas de plein emploi, les besoins de formation de nos concitoyens normands resteront immenses au regard du retard porté sur d'autres Régions en terme qualification professionnelle.

Il ne s'agit pas donc pour la CFDT de focaliser l'évaluation sur le seul ratio investissement formation/retour à l'emploi.

La CFDT souligne d'ailleurs la diversité des fragilités (souvent complexes) chez les demandeurs d'emploi et les actifs précarisés que nous rencontrons. Nous connaissons l'évolution de leurs

motivations et aussi de leurs renoncements au cours de leur vie professionnelle. La nouvelle offre de service devra prendre en compte une dimension individualisée de la formation, comme de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours.

Les normands ne sauraient pédaler toute leur vie pour livrer des repas ou conditionner pour de la livraison en ligne, toute leur vie dans des emplois précaires ubérisés.

Il faut les accompagner tout au long de leur vie, leur évolution, leur ambition, dans une logique de sécurisation. Le PRIC doit y jouer pleinement son rôle.

De la même façon que nous préconisons une démarche systémique sur les parcours résidentiels dans notre avis sur l'habitat, il faut selon nous, de plus en plus prendre en compte les parcours individuels des normands.

Ils ne se construisent pas dans une suite d'actions formatées, si qualitatives soient-elles !

Les nouveaux outils autour de la VAE, Validation Acquis de l'Expérience doivent être actionnés car ils y contribuent fortement.

☞ Capitaliser le parcours de chaque participant,

☞ Envisager les moyens et les actions nécessaires, construire un accompagnement pour un parcours sans rupture.

Voici des principes, comme initiés dans le dispositif de remobilisation # avenir, qui ont permis de développer qualitativement et quantitativement l'accompagnement et l'adaptabilité du service et de l'accompagnement apporté.

La CFDT tient aussi à alerter sur la santé financière des organismes de formation impliqués dans la réponse PRIC, fragilisée par les STOP and GO de la commande publique suite au retard du conventionnement avec l'état !

Il faut conserver les compétences pour les programmes à venir, les ressources RH des organismes qui doivent elles aussi être capitalisées et sécurisées.

La CFDT est donc prête à participer à la réflexion en cours comme nous l'avons souvent fait et formuler des propositions dans l'intérêt des Normands.

Nous approuverons cet avis.

Déclaration de Mme Nadège PLAINEAU

Au titre du groupe CGT Normandie

Madame la Conseillère Régionale,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers

La présentation du protocole d'accord qui va être signé prochainement par la Région et l'État, fondant ainsi le Pacte régional d'investissement dans les compétences en Normandie pour les années 2024-2027, devrait être une bonne nouvelle pour les personnes privées d'emploi et notamment celles qui vivent cette situation depuis trop longtemps.

Pourtant, il s'agit plutôt d'une réponse en continuité, loin d'un cadrage construit à partir des problématiques des publics concernés et de l'impératif de formation certifiante que défend la CGT.

Ce protocole d'accord est contraire à l'idée d'émancipation que constitue la formation professionnelle pour la CGT. Les aspirations personnelles n'ont plus leur place ici et l'ambition fondatrice de la loi de 2018 portant sur **la liberté de choisir son avenir professionnel** est, encore une fois, dévoyée.

Par ailleurs, notre organisation reste attachée à **la validation des acquis de l'expérience**. Non à sa valorisation dont fait référence le document ouvrant ainsi la voie à des bouts de certification voire des badges numériques et autres gadgets non reconnus sur le marché du travail. C'est la certification totale qui fait foi.

Il reste à la lecture de ce protocole que **les populations privées d'emploi semblent les seules coupables de la situation actuelle**. On entend qu'elles seraient devenues les personnes à remettre sur le droit chemin, celui destiné à soigner les MAUX des entreprises qui ne trouvent pas de main d'œuvre.

Mais pas de MOTS sur la pénibilité du travail ou sur les mauvaises conditions de travail qui peuvent assombrir la représentation sociale de certains métiers.

Outre cet aveuglement, ce protocole englobe de manière stigmatisante les problématiques des privés d'emploi de plus de 55 ans ou en situation de handicap. Beaucoup d'ailleurs sont âgés de plus de 55 ans et en situation de handicap reconnue ou non !!

Pour la CGT, il ne s'agit pas de les former à tout prix pour occuper les métiers qui n'ont pas la côte mais il s'agit avant tout de les protéger ; leur proposer des solutions adaptées, voire de les sortir de la tuyauterie de la loi Plein emploi de décembre 2023. Ils subissent le recul de l'âge de la retraite, l'absence de volonté dans la mise en place des politiques de santé au travail depuis des années, et encore aujourd'hui des représentations sociales négatives du handicap !!

Par ailleurs, la CGT se rallie, une fois de plus, à l'avis du CESER pour ce qui concerne la nécessité d'une **évaluation du PRIC 2019-2023**, à savoir l'impact des actions de formation et d'orientation, l'impact de l'ensemble des expérimentations et l'impact des financements dédiés à la transformation des organismes de formation auprès des publics.

Enfin, sur **la soutenabilité financière du protocole**, la CGT reste dubitative quant à l'ambition affichée d'atteinte des objectifs quantitatifs d'entrée en formation des publics visés qui conditionnent le financement additionnel de l'État. Comment imaginer apporter une réponse pour les publics en grande difficulté dont le nombre va augmenter sensiblement avec l'inscription systématique des bénéficiaires du RSA alors qu'en même temps les moyens sur la formation diminueront progressivement ?

Clairement, le protocole d'accord, idéologiquement situé, n'est pas à la hauteur des enjeux. La CGT sera attentive dans sa mise en œuvre.

La CGT votera favorablement l'avis du CESER.